



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Risques liés aux produits de santé

Question écrite n° 20879

Texte de la question

Mme Martine Wonner appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la création de la structure Epi-Phare. En France, 500 femmes exposées à l'acétone de cyprotérone entre 2007 et 2015 sont touchées par un méningiome consécutif à la prise du médicament Androcur avec de graves conséquences de cette pathologie sur leur vie quotidienne. En parallèle de la question de la réparation des préjudices subis par les victimes et de la mise en place d'un fonds d'indemnisation qui reste posée, une convention a été signée fin 2018 par Dominique Martin, directeur général de l'ANSM et Nicolas Revel, directeur général de la CNAM portant création d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS). La mission de ce GIS est de répondre à la nécessité d'études basées sur l'exploitation des données complexes et de grande ampleur du Système national des données de santé (SNDS). Il est en effet fondamental que ces études permettent d'identifier le plus précocement possible et de manière plus précise les risques liés aux produits de santé afin de répondre à l'exigence légitime de sécurité sanitaire et de transparence exprimée par nos concitoyens. Elle lui demande de préciser les moyens alloués à cette structure d'expertise publique en épidémiologie des produits de santé, appelée Epi-Phare, ainsi que ses modalités d'action.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Wonner](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20879

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5783

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)